

Forums pour l'entourage

## Mon fils de 17 ans consommateur de cannabis

Par Nini74 Posté le 01/02/2026 à 22h37

Bonjour , mon fils de 17 ans fume du cannabis très régulièrement depuis 1 an et demi . Il a été interpellé par la gendarmerie pour détention et consommation de stupéfiants , tribunal , casier jusqu'à sa majorité . Ça ne l'a pas impressionné plus que ça et il continue .... D après lui , il fume parce qu'il aime ça . Il a tout pour être heureux , nous sommes des parents aimants , à l'écoute , dans la discussion . Nous avons déjà rencontré une infirmière addictologue , mais ça ne nous a pas aidé plus que ça . Nous appliquons déjà les conseils donnés . Peut-on faire hospitaliser notre fils sans son consentement ?

Merci d'avance .

### 2 réponses

---

malik13127 - 02/02/2026 à 08h49

Bonjour nous avons exactement le même problème à la maison , il prend du cannabis , plus de la nicotine en poudre je pense qu'il passe sur les gencives , problème de comportement , refuse de manger mais sait qu'il descend le soir une fois que nous sommes au lit .

De plus ce rajoute le décrochage scolaire , nous n'en pouvons plus et tapons à toutes les portes parce que nous vivons au jour le jour avec lui

Moderateur - 02/02/2026 à 11h15

Bonjour Nini74,

Vous vous demandez si vous pouvez faire hospitaliser votre fils sans son consentement.

L'hospitalisation sans consentement est une procédure qui est réservée à la maladie mentale, aux personnes qui sont dans un état de confusion important au point de ne plus pouvoir donner leur consentement à un soin indispensable pour eux-mêmes. Votre fils n'est pas dans cette situation, aussi problématique que soit son comportement.

Comme votre fils est mineur vous pouvez provoquer des soins avec des spécialistes. Cependant, comme vous le savez sans doute, il faut un minimum de consentement de la personne pour qu'un soin ait une chance de fonctionner. Si vous prenez l'option d'organiser une rencontre avec des professionnels pour votre fils, assurez-vous d'en faire la pédagogie avant. : lui expliquer en quoi consiste la prise en charge que vous proposez, le rassurer sur les issues possibles ou les attentes. Sans un minimum d'adhésion de sa part il sera difficile d'obtenir quoi que ce soit.

Beaucoup d'usager de cannabis disent qu'ils aiment cela. Votre fils vous le dit. Même si vous n'en acceptez pas l'idée car vous voyez aussi les dangers, entendez ce qu'il vous dit. Ceci pour essayer d'éviter le dialogue de sourds. S'il aime cette substance il n'est pas disposé à l'envisager comme un "problème". Il est dans le déni des implications, ce qui veut dire que de votre côté si vous posez les choses uniquement du côté du "problème" vous ne pouvez pas vous entendre. Essayez d'intégrer, dans votre approche, le fait qu'il aime cela et n'est pas disposé à changer pour le moment.

Il ne s'agit peut être pas tant de le changer ou de le forcer à arrêter (ce qui ne marchera pas) que de l'accompagner vers sa responsabilisation, de l'éclairer sur les implications de ces choix. Essayez de provoquer sa réflexion, de trouver un terrain commun sur comment réduire au moins les risques associés à sa consommation (rythme, prise de risque judiciaire) mais sans apporter les solutions. C'est à lui de les trouver.

Malgré tout votre amour vous êtes, d'une certaine manière, dépassés par la situation. Cela peut être un enjeu intéressant et fructueux pour lui que vous reconnaissiez vos limites. Parfois les comportements jusqu'au-boutistes s'appuient sur la certitude que quelqu'un - les parents en l'occurrence - viendra tout réparer en cas de pépin. Eh bien une piste que vous pouvez explorer c'est d'être des parents qui n'ont pas réponse à tout et qui n'essaient pas de le protéger de tout. En lui faisant sentir cela il ne pourra pas rester dans le déni très longtemps. Il y aura moins un enjeu, typique de cet âge, de "je fais ce que je veux" pour s'autonomiser de ses parents.

Cela ne veut pas dire que vous êtes d'accord ou que vous acceptez. Vous pouvez continuer à parler avec lui des risques qu'il prend et de votre position sur le sujet. Vous pouvez continuer à mettre des limites (nécessaires) sur ce qu'il peut faire là où vous avez autorité, à votre domicile notamment. Vous ne le laissez pas tomber non plus : il reste votre fils et vous êtes prêt à l'aider s'il demande une aide. Mais vous le renvoyez à ses responsabilités, à la nécessité qu'il assume les conséquences de ce qu'il fait. Vous lui rappelez que vous ne pouvez pas changer à sa place.

Ce ne sont que des suggestions, peut-être les appliquez-vous déjà.

Cordialement,

le modérateur.